

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MAI 2016

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Isabelle CAHAIGNE, Muriel DEROOSE-DEBAS, Laurence GUERRY, Anne-Marie HAMEL et Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Patrick FRANCOIS, Hubert LENAIN, Martial MOLLET, Pascal POTIER, Bernard POTTIER, Fabien ROELENS, Marc VERRIER
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé : néant
Absente excusée : Colette LEVILAIN
Secrétaire de séance : Anne-Marie HAMEL

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 29 mars 2016
2. Ecole : préparation de la rentrée 2016-2017 : tarifs, règlement, participation communale
3. Délibération pour l'octroi de subventions aux associations
4. Délibération relative à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables
5. Eclairage public : bilan suite aux travaux du SDEC
6. Informations intercommunales et communales
7. Questions diverses
8. Agenda

1. Approbation du compte rendu du 29 mars 2016

Le compte rendu de la réunion du 29 mars 2016 est approuvé à l'unanimité.

2. Ecole : préparation de la rentrée 2016-2017 : tarifs, règlement, participation communale

Effectifs à la rentrée (connu à la date du 3 mai 2016) :

- Au cours de l'année 2015-2016, 6 enfants ont quitté l'école, l'effectif actuel est de 98 enfants.
- A ce jour, nous avons 13 nouvelles inscriptions et 11 élèves de CM2 vont quitter l'école.

La commission école s'est réunie le 19 avril 2016 et remet aux membres du conseil les propositions suivantes concernant les tarifs pour l'année scolaire 2016-2017.

CANTINE (12 votes pour et 3 votes contre)

| | 2016-2017 |
|----------------------------|------------------|
| Repas enfant de la commune | 4,40 |
| Repas enfant hors commune | 5,00 |
| Repas adulte | 6,00 |

GARDERIE (13 votes pour et 2 abstentions)

Service Garderie occasionnelle

| Pour les enfants de la commune | 2016-2017 |
|---------------------------------------|------------------|
| Matin | 5,00 |
| Soir | 5,00 |

| Pour les enfants hors commune | 2016-2017 |
|--------------------------------------|------------------|
| Matin | 6,00 |
| Soir | 6,00 |

Service Garderie régulière

| Pour les enfants de la commune | 2016-2017 |
|---------------------------------------|------------------|
| Matin | 17,00 |
| Soir | 17,00 |

| Pour les enfants hors commune | 2016-2017 |
|--------------------------------------|------------------|
| Matin | 21,00 |
| Soir | 21,00 |

La facturation sera, dans tous les cas, plafonnée à 34,00 euros par enfant (pour les enfants de la commune)

La facturation sera, dans tous les cas, plafonnée à 42,00 euros par enfant (pour les enfants hors commune)

Une remise de 20 % sera appliquée sur le tarif de la garderie pour les familles composées de plusieurs enfants.

REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES PERISCOLAIRES :

Le règlement de fonctionnement des services périscolaires reste le même que celui adopté au cours de la réunion du 22 juin 2015.

PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE : (15 votes pour)

Contribution des communes pour la scolarisation des enfants domiciliés hors commune :

800 € par enfant.

Les activités périscolaires :

Le comité de pilotage pour les rythmes scolaires s'est réuni. Le maintien des activités périscolaires dans la forme actuelle va être remis en cause du fait de l'absence de bénévoles et de la difficulté de faire venir des intervenants. Les enseignants présents au comité proposent une modification : ils souhaitent que les horaires de fin de classe soient identiques tous les jours et que les activités périscolaires soient réalisées sur le temps du midi. Par ailleurs, des enseignants se proposent en tant qu'animateurs.

Les demandes formulées entraîneraient la modification du PEDT (information confirmée par Madame HARDY, Inspectrice) et par conséquent la convention signée entre la Commune, le Préfet, le Directeur académique des services de l'éducation nationale et le Directeur de la CAF. Cette hypothèse n'est pas retenue pour l'année scolaire à venir.

Il a été proposé, en concertation avec les intervenants, de l'école de faire de la « garderie améliorée » sans modification des horaires. Des activités ponctuelles spécifiques pourront être organisées avec les animateurs.

Arrivée et sortie des enfants :

Une réflexion commune des membres de la commission école et de la commission travaux va être menée concernant l'accès et la sortie des enfants de l'école. Le risque d'accidents est trop important sur le parking de la Poste et de la Mairie avec les véhicules.

Les sanitaires de l'école :

Un rendez-vous avec la société STRUCTURE REALISATEUR D'ESPACES est fixé pour les travaux des sanitaires de l'école. Cette étude va permettre d'élaborer différentes pistes et d'évaluer le coût. Ces informations sont nécessaires à la demande de subventions.

3. Délibération pour l'octroi de subventions aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations :

| | Somme allouée |
|---|----------------------|
| Anciens combattants de Saint-Martin-de-la-Lieue | 100,00 € |
| Coopérative scolaire – Animation de Noël | 750,00 € |
| Association TEAM COMPETITION PONEY | 100,00 € |

4. Délibération relative à l'admission en non-valeur de produits irrécouvrables

En l'absence de recouvrement, le titre de recette peut être apuré par une réduction ou une annulation du titre, la remise gracieuse de la dette accordée par la collectivité ou l'admission en non-valeur de la créance. L'admission en non-valeur peut être demandée par le comptable dès que la créance lui paraît irrécouvrable ; l'irrécouvrabilité pouvant trouver son origine dans la situation du débiteur (insolvabilité, disparition, ...)

Alors que la remise gracieuse éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne modifie pas les droits de la commune vis-à-vis de son débiteur ; en conséquence, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

Cette mesure d'ordre budgétaire et comptable, qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge comptable des créances irrécouvrables, relève de la compétence de l'assemblée délibérante et précise pour chaque créance le montant admis.

C'est dans ce cadre que le comptable a adressé à la commune le 5 avril 2016 un état des produits devenus irrécouvrables pour l'année 2013.

Compte tenu de l'insolvabilité ou de la disparition des débiteurs, il est proposé au conseil d'admettre en non-valeur le titre 157 figurant dans la liste présentée par le comptable pour un montant de 8,10 euros.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE d'admettre en non-valeur pour un total de 8,10 € le titre n° 157, produit irrécouvrable faisant l'objet de l'état du 31 mars 2016 établi par le comptable.

DIT que la dépense sera imputée à l'article 6541 « créances admises en non-valeur » du budget principal de l'exercice 2016.

5. Eclairage public : bilan suite aux travaux du SDEC

Les travaux de remplacement de foyers dans le cadre du programme efficacité énergétique en éclairage public ont été réalisés. L'éclairage est mieux dirigé donc optimisé. L'utilisation de LEDS et le remplacement de foyers énergivores permettront la diminution du nombre de kWh.

La réalisation de ces travaux nous a permis de nous rendre compte que l'éclairage public était différent d'un lotissement à un autre. Dans un souci d'homogénéiser l'ensemble, le conseil municipal a décidé d'appliquer la tranche horaire suivante : de 23h00 à 6h00 pour l'éclairage de l'ensemble des lotissements.

Une information sera réalisée auprès des Leucamartinois.

6. Informations intercommunales et communales

INFORMATIONS INTERCOMMUNALES

PLAN VELO : Les travaux avancent bien. Ils devraient être achevés pour le 15 juin 2016. Concernant la circulation alternée, pas de souci majeur, seulement deux accidents. Un litige pour l'entretien des haies existe entre les riverains et le conseil départemental. Un conseiller demande si des chicanes sont prévus au niveau de l'accès des habitations. La réponse est non. Il en est de même concernant l'éclairage ; il n'y a pas d'éclairage prévu.

LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION : Les différents ateliers sont terminés. Le prochain séminaire des maires est prévu le 12 mai 2016. Des questions se posent sur ce que la communauté d'agglomération prendra à sa charge et sur ce que les communes vont récupérer (ex : la salle intercommunale de Moyaux qui reviendrait en gestion à la commune de Moyaux). La voirie : cette compétence n'est pas retenue dans les compétences optionnelles. La réflexion sur la prise en charge des routes communales dites « structurantes » n'est pas terminée. Un comptage du nombre de véhicules qui empruntent le chemin des sables sera réalisé.

COMMISSION FINANCES : La subvention intercommunale pour le terrain multisports devrait être décidée et votée définitivement en commission le 17 mai 2016 pour être ensuite validée en conseil communautaire du 6 juin 2016.

INFORMATIONS COMMUNALES

COMMISSION TRAVAUX

TERRAIN MULTISPORTS : La peinture va être réalisée le 4 mai 2016. L'inauguration est fixée le vendredi 27 mai 2016 à 17h30.

Des problèmes de nuisances sonores et de détérioration persistent. Nous allons devoir prendre des arrêtés pour interdire la consommation de boissons, de fumer à l'intérieur et aux abords du terrain. L'utilisation d'engins à moteur (scooters, mobylettes,...) devra également être interdit aux abords de l'équipement.

CHEMIN SAINT HIPPOLYTE : l'arrêté doit être modifié. L'interdiction ne doit concerner qu'un seul sens.

COMMISSION URBANISME

Un investisseur propose à la commune un projet de création d'une résidence pour séniors qui pourrait être implantée sur le terrain entre l'école et la rue Bouffaré. Le projet ne fait pas l'unanimité au sein du conseil. Ce qu'il ressort de la discussion est :

- qu'il ne faut pas se précipiter et « brader » la vente de cette parcelle.
- certains pensent que le projet d'une résidence pour séniors n'est pas judicieux à proximité de l'école et qu'il faut privilégier les habitations pour de jeunes couples. (réflexion en lien avec la baisse de l'effectif de l'école).
- Il est également fait observation qu'il ne faut pas non plus prendre trop de temps pour répondre aux propositions ou alors les investisseurs iront réaliser leurs projets ailleurs.
- Des petites parcelles, à proximité de commerces (boulangier, médecin, pharmacie, ...) peuvent aussi répondre à une demande de personnes d'un âge avancé pour lesquels l'entretien de la maison devient compliqué.

7. Questions diverses

Aucune

8. Agenda

- Dimanche 8 mai 2016 : cérémonie commémorative
- Mardi 14 juin 2016 à 20h00 : conseil municipal
- Vendredi 27 mai 2016 : inauguration du multisports
- Samedi 11 juin 2016 : voyage à Paris
- Jeudi 23 juin 2016 : conseil d'école
- Dimanche 26 juin 2016 : kermesse de l'école
- Mardi 28 juin 2016 : cérémonie pour les élèves de CM2

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 23h00.

Le Maire,
Evelyne GIRARDIN

1^{er} Adjoint
Claudine BAUDET

2^{ème} Adjoint
Hubert LENAIN

3^{ème} Adjoint
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER